

assemblée générale ordinaire 2013

le 16 mars 2013

enssat, lannion





plan

- bilan moral
- bilan financier
- vote du maintien de la cotisation
- discussion, orientations, questions diverses
- renouvellement d'une partie du conseil d'administration

assemblée générale





bilan moral





objectifs de l'association

- établir et maintenir de bonnes relations entre tous les diplômés, relier les promotions nouvelles et antérieures, utiliser les rapports ainsi créés aussi bien dans l'intérêt général qu'au profit des diplômés
- contribuer à la défense des titres et diplômes délivrés par l'enssat, aider à tout objectif présentant un intérêt pour la renommée de l'école
- faciliter l'insertion des nouveaux diplômés dans la vie professionnelle
- aider les élèves-ingénieurs pour la recherche de stages
- développer les relations des diplômés avec le monde industriel
- contribuer au perfectionnement et à l'adaptation de l'enseignement
- faciliter la mise à jour des connaissances des membres
- faire bénéficier aux élèves-ingénieurs des compétences des diplômés
 - soutenir sur le plan social ou de l'entraide tout membre ou tout élève-ingénieur qui en éprouverait le besoin







adhérents 2012-2013

membres actifs	64
 membre associé 	1
 membre de droit 	1
• total	66

assemblée générale



www.aaee.fr contact@aaee.fr rappel pour 2011-2012 : 89 adhérents

rappel pour 2010-2011: 47 adhérents

rappel pour 2009-2010 : 100 adhérents



adhésion à l'IESF



- IESF: ingénieurs et scientifiques de France
 - anciennement CNISF : conseil national des ingénieurs et scientifiques de france
 - cotisation à jour pour 2013
 - inscription au rfi (répertoire français des ingénieurs), vos identifiants pour modifier ou augmenter vos profils rfi sont disponibles dans vos profils aaee.fr

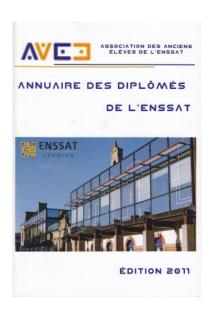
assemblée générale vote pour la



vote pour la cotisation de 2014 (à titre indicatif, en 2013 le coût était de 408,50 €)



notre action (1/4): annuaire & liens



- mise à jour de la base de données
 - mail individuel à prévoir pour une mise à jour rapide
- édition de l'annuaire à prévoir en 2013 (un an de retard)
- organisation d'un événement « générations enssat » à lannion en présence d'étudiants et d'anciens (1ère édition très fréquentée)

assemblée générale





notre action (2/4): enquêtes & insertion



- mai-juin 2012 : enquête sur les diplômés 2009, 2010 et 2011
 - via l'observatoire, avec les outils de la CGE
 - taux de réponse : 64 % (85 % pour la seule promo 2010)
 - personne n'est sans activité (volontairement)
- septembre 2012 : enquête à la sortie de l'école sur les diplômés 2012

- assemblée générale
 - **₩**

- mars-avril 2013 : participation à l'enquête Ingénieurs 2012 de l'IESF
 - plus d'une centaines de réponses pour l'aaee pour l'instant (213 l'an passé)
- insertion professionnelle : alimentation de la liste de recherche d'emplois



notre action (3/4) : caisse de secours



- la commission d'attribution des fonds de la caisse de secours (ccs) a traité :
 - 4 situations individuelles en 2012-2013
 - chaque étudiant vu au moins 3 fois par la commission
 - 4 prêts d'honneur octroyés
 - 3 remboursements complets obtenus et 2 partiels cette année sur l'ensemble des prêts en cours
- baisse sensible de la demande cette année (-50 %)





notre action (4/4) : lien avec l'école



- représentation de l'aaee au sein des organes de l'enssat : conseil d'administration, conseil de perfectionnement et observatoire (insertion professionnelle)
- participation aux entretiens de recrutement IMR, aux oraux pour le concours Telecom INT (Lannion, Évry)
- relais des messages des projets étudiants vers les anciens

assemblée générale





bilan financier





caisse principale: recettes 2012-2013

2 632,91 €



total des recettes

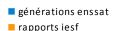


divers



caisse principale : dépenses 2012-2013





divers

cotisations iesf ■ frais de gestion

assemblée générale



www.aaee.fr contact@aaee.fr

- annuaire (impression + expédition)
- événement « générations enssat »
- rapports iesf
- cotisations iesf
 - cotisation 2012
 - cotisation 2013
- frais de gestion
 - commissions paypal
 - frais bancaires (2,90 x 12)
 - carte bancaire
 - divers
 - affranchissements
 - divers (fournitures, pots)
- total des dépenses

0,00€

250,00€

144,00 €

831,50€

423,00€

408,50€

141,36 €

61,56 €

34,80 €

45,00€

106,90€

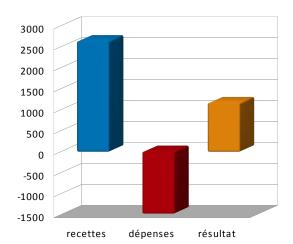
16,70€

90,20€

1 473,76 €



caisse principale : résultat 2012-2013



recettes

dépenses

+ 2 632,91 €

- 1 473,76 €

résultat

+ 1 159,15 €

- rappel pour 2011-2012 : 857,38 €
- rappel pour 2010-2011 : + 224,52 €
- rappel pour 2009-2010 : + 2 142,59 €
- rappel pour 2008-2009 : + 2 209,01 €
- rappel pour 2007-2008 : + 1 514,55 €
- rappel pour 2006-2007 : 170,03 €

assemblée générale





caisse principale : bilan au 16 mars 2013

actif (emplois ou besoins de financement)

|--|

+8018,62€

+ 7 018,62 €

passif (ressources ou moyens de financement)

• capitally propres

capitaux propres + 8 018,62 €

report à nouveau + 6 859,47 €

• résultat + 1 159,15 €

• dettes + 0,00 €

assemblée générale



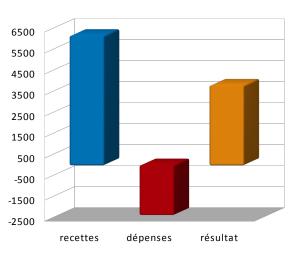
www.aaee.fr contact@aaee.fr

total du passif

+ 8 018,62 €



caisse de secours : résultat 2012-2013



recettes

subvention de l'enssat

remboursements

dons à la caisse

intérêts bancaires

dépenses

prêts d'honneur

2 000,00 €

3 661,57 €

386,00€

108,27 €

- 2 366,00 €

+ 6 155,84 €

2 366,00 €

résultat

+ 3 789,84 €

assemblée générale



www.aaee.fr

contact@aaee.fr



caisse de secours : bilan au 16 mars 2013

actif

actifs financiers	+ 7 810,10 €
-------------------------------------	--------------

passif

capitaux propres	
------------------------------------	--

•	report à nouveau	+ 6 020,36 €
---	------------------	--------------

+ 9 810,20 €

total du passif + 9 810,20 €

assemblée générale





actifs financiers au 16 mars 2013

caisse principale

+8018,62€

rappel au 21 avril 2012 : + 6 859,47 €

rappel au 19 mars 2011 : + 7 716,85 €

rappel au 12 mars 2010 : + 7 492,33 €

caisse de secours

+ 9 810,20 €

assemblée générale rappel au 21 avril 2012 : + 6 020,36 €

rappel au 19 mars 2011 : + 6 303,00 €

rappel au 12 mars 2010 : + 5 551,68 €



vote d'approbation à main levée



règlement intérieur





maintien de la cotisation

Article 9 – Montants des cotisations

(modifié pour la dernière fois par l'assemblée générale le 13 mars 2010)

Le montant de la cotisation est fixé à :

- 20 € pour les membres actifs (ingénieurs diplômés de l'Enssat);
- 30 € pour les couples de membres actifs ;
- 5 € pour les membres associés étant étudiants à l'Enssat (élèves-ingénieurs, étudiants en Master et doctorants);
- 20 € pour les autres membres associés.

Les cotisations au tarif plein donnent le droit à un annuaire dans l'année de cotisation (un par couple).

Les membres bienfaiteurs ne sont soumis à aucun montant de cotisation fixe.

Les membres d'honneur ainsi que le membre de droit n'ont aucune cotisation à verser à l'association pour être membres.







discussion orientations questions diverses

assemblée générale





RAPPEL: orientations 2012 - 2013

devant la décroissance régulière d'élus et de personnes motivées, le bureau tient à lancer un appel aux adhérents et anciens pour un soutien des actions et une aide à la réalisation.

- édition de l'annuaire 2013
- animation sur un réseau social (type linkedIn ou viadeo) du réseau pro des diplômés
- maintenir les activités de bases de l'association avec un nombre réduits d'administrateurs
- soutenir les actions d'anciens volontaires en direction des anciens et d'étudiants





contact@aaee.fr



orientations 2012 - 2013

IDEM 2013

- La décroissance du nombre d'élus et de personnes motivées se poursuit.
- Un nouvel appel a été lancé en novembre 2011 puis en avril 2012... en vain (mis à part quelques cotisations).
- Les ressources humaines dont nous disposons permettent à peine de poursuivre nos activités « régaliennes ».
- Nous manquons d'idées fraîches et de sang neuf pour accompagner la dynamique dans laquelle s'inscrit actuellement l'École.

assemblée générale





élection du conseil d'administration

assemblée générale





conseil d'administration : composition

élus jusqu'en 2014

Sylvain Camus trésorier démissionnaire

Aurélia Poivre secrétaire

Jean-Christophe Gautier

sortants

- Daniel Chillet
- Hugues Leprieur
- Cédric Seureau président

membre de droit nommé par le directeur de l'enssat

Nelly Barbot depuis mars 2009

=> nomination en cours pour 2013-2014







élection du conseil d'administration (1/4)

- le président affiche le nombre minimal et le nombre maximal de sièges à pourvoir (étant donnés les administrateurs dont le mandat continue et le membre de droit). Quoi qu'il en soit, le nombre minimal est au moins égal à un.
- le président affiche la liste alphabétique des candidats, chacun étant au moins accompagné de sa qualité (membre actif, membre associé, membre d'honneur).
- en tout état de cause, le scrutin ne peut avoir lieu s'il est impossible d'obtenir un conseil d'administration conforme aux statuts et au règlement intérieur à son issue (nombre et qualités des membres).
- le président désigne de un à quatre assesseurs, parmi les membres qui ne sont pas candidats (dans la mesure du possible), pour gérer le déroulement du scrutin.







élection du conseil d'administration (2/4)

- chaque candidat peut prendre la parole, pendant cinq minutes maximum.
- les assesseurs distribuent le matériel de vote (bulletins vierges, stylos...).
- chaque membre remplit son bulletin, en y inscrivant les noms d'un nombre de candidats compris entre le nombre minimal et le nombre maximal de sièges à pourvoir. Il n'est pas possible de voter « blanc » . Les membres disposant de pouvoirs remplissent autant de bulletins qu'ils ont de pouvoirs en sus du leur.
- les assesseurs ramassent les bulletins contre émargement. Les membres disposant de pouvoirs indiquent les noms de leurs mandants.







élection du conseil d'administration (3/4)

- les assesseurs dépouillent les bulletins, y compris les bulletins par correspondance, vérifient les pouvoirs et comptent le nombre de voix attribuées à chaque candidat. Tout bulletin illisible, ambigu, comportant plusieurs fois le même nom, comportant le nom d'une personne non candidate, ne comportant pas le bon nombre de noms ou comportant des signes distinctifs est considéré comme nul.
- le président affiche le nombre de bulletins valides et le nombre de voix obtenues par chaque candidat.
- le président demande aux candidats s'ils veulent se désister. Les noms des candidats se désistant sont rayés. À partir de cet instant, les candidats ne peuvent plus se désister (ils ne peuvent que démissionner s'ils sont élus).





élection du conseil d'administration (4/4)

- si l'élection d'un membre actif est nécessaire, le membre actif ayant obtenu le plus de voix est immédiatement élu.
- sont également élus suffisamment de candidats pour pourvoir le nombre minimal de sièges, en sélectionnant les candidats ayant obtenu le plus de voix;
- parmi les candidats restants, ceux dont le nom a été inscrit sur au moins un dixième des bulletins valides sont également élus, jusqu'à concurrence du nombre maximal de sièges à pourvoir;
- en cas d'égalité sur les nombres de voix, les candidats les plus vieux l'emportent.
- en cas de litige ou de toute situation exceptionnelle, le président est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires, après consultation des assesseurs et des membres du conseil d'administration. Il peut notamment, unilatéralement, adapter la présente procédure ou exclure des individus de la séance.





contact@aaee.fr



conseil d'administration : candidats

Daniel Chillet membre actif

Laurent Delattre membre actif

Laurent Feichter membre actif

Hugues Leprieur membre actif

Vitrice Nevis membre actif

Cédric Seureau membre actif

assemblée générale



www.aaee.fr contact@aaee.fr

sièges à pourvoir :

au moins 2, jusqu'à 13



fin de l'assemblée générale ordinaire 2013 de l'aaee

assemblée générale

